

Beaurepaire, le 16 juin 2022

20 JUN 2022

COPIE

Madame la Directrice
DDT de la Drôme
4 place Laennec
BP 1013
26015 VALENCE Cedex

Affaire suivie par Jean-Luc MASMIQUEL

Affaire suivie par : christel.constantin-bertin@sirra.fr

**Objet : Avis de la CLE
Projet de protection du lotissement les mirabelles contre les crues du Bancel sur la
commune de Beausembiant**

Madame la Directrice,

Par courriel en date du 5 mai 2022, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bièvre Liers Valloire sur le projet de protection du lotissement les mirabelles contre les crues du Bancel sur la commune de Beausembiant.

Lors de sa séance du 14 juin 2022, le Bureau de la CLE a émis un avis favorable.

En complément, le Bureau de la CLE rappelle que le SAGE a identifié des secteurs prioritaires pour la mise en œuvre de projets de restauration de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau et qu'il invite les structures compétentes en matière de GEMAPI à réaliser en priorité les travaux préconisés sur ces secteurs.

Par ailleurs, le Bureau de la CLE préconise à la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche de transmettre l'ensemble de ses données relatives aux digues au secrétariat de la CLE en vue d'assurer une cohérence dans la gestion des ouvrages à l'échelle du bassin versant.

Je vous prie d'accepter, Madame la Directrice, l'expression de mes respectueuses salutations.

Eric SAVIGNON,
Président de la CLE

